



Assemblée générale

Distr. limitée
9 décembre 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

21 février-1^{er} mars 2023

Ordre du jour provisoire du Comité spécial

Qui se réunira au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
le mardi 21 février 2023, à 10 heures

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Examen des questions visées dans la résolution [77/109](#) de l'Assemblée générale, conformément au mandat confié au Comité spécial par cette résolution.
6. Adoption du rapport.

